

Communiqué de presse

Berne, le 19 septembre 2013

Loi sur l'alcool: le Conseil national reste sobre

L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée AEPM accueillent avec soulagement les décisions prises aujourd'hui par le Conseil national concernant la révision de la loi sur l'alcool. La Chambre du peuple a pour l'essentiel en effet corrigé, à de nettes majorités, les mauvaises décisions du Conseil des Etats – telles que la fixation de prix de vente minimaux ou encore l'interdiction de vendre de l'alcool entre 22 heures et 6 heures.

Le Conseil des Etats avait créé la surprise en décidant, lors de la session de printemps 2013, d'introduire des prix minimaux pour la vente d'alcool. Cette mesure non seulement porterait une lourde atteinte à la liberté économique, mais favoriserait encore le tourisme d'achat. Pour avoir un effet incitatif, les prix minimaux devraient être très élevés, ce qui pénaliserait fortement les branches concernées.

L'introduction d'une interdiction de vente d'alcool entre 22 heures et 6 heures dans le commerce de détail, approuvée par le Conseil des Etats, serait une mesure discriminatoire et disproportionnée, car elle toucherait l'ensemble de la population. La réglementation proposée serait en outre peu réaliste et ne correspondrait plus au mode de vie actuel. Celui qui veut absolument se procurer de l'alcool pourrait toujours le faire, même après l'instauration d'un « régime de nuit ». La proposition de minorité de la conseillère nationale Sylvia Flückiger aurait en l'occurrence été plus efficace pour lutter de manière ciblée contre la consommation excessive d'alcool ; cette proposition a hélas été rejetée.

L'usam et l'AEPM interviendront, dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences, par tous les moyens dont elles disposent pour faire aboutir la version raisonnable et plus libérale adoptée par le Conseil national. En cas d'échec, les deux organisations recommanderont le rejet de l'ensemble du projet en votation finale.

Emmenée par l'usam, l'AEPM réunit plus de vingt organisations économiques faïtières et de branche. Elle s'engage contre l'hyperactivisme de l'Etat dans les domaines de la prévention et de la santé, mais soutient les mesures de prévention ciblées, judicieuses et axées sur les groupes à risque.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél. 031 380 14 20, mobile 079 285 47 09

Rudolf Horber, secrétaire général AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

Numéro 1: plus grande organisation faïtière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME